



PHOTO
A COLLER
4 cm x 3 cm

Date d'inscription :/...../ 20.....

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2024/2025

(A Remplir en Majuscules S.V.P)

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Taille (en mètre pour le kimono) :m.....cm

(fourni lors d'une première inscription)

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone Mobile : Téléphone Fixe :

Email (**obligatoire**) :@.....

Grade Bujinkan (pour les anciens) : KYU DAN

Nom et Téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence

..... Tél. :

NINJUTSU ADULTES Anancy NINJUTSU ENFANTS Anancy NINJUTSU ADULTES Aix

SELF-DÉFENSE ADULTES Anancy

Nombre de cours :

Date	Montant	Réduction	Chèque	Espèces	CB en Ligne

A lire attentivement

Par l'apposition de sa signature, l'adhérent ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) s'engage à se conformer aux règles de conduite au Dôjô précisées dans son règlement intérieur (qui devra être signé et rendu au club), avoir pris connaissance de toutes les informations figurants sur ce document recto/verso et en acceptant les conditions, s'engager à respecter les décisions du bureau, être informé des conditions d'assurance de transport et d'hospitalisation y figurant.

Signature de l'adhérent
ou de son représentant légal (pour les mineurs)

CONDITIONS D'ADHÉSION

- L'adhésion à l'association Bujinkan Ninjutsu Kanji, implique l'approbation des statuts et de son règlement intérieur, consultables sur demande auprès du secrétaire, par courrier ou par email.
- Elle implique également une tenue correcte, une bonne hygiène et le respect des personnes et du matériel au sein du Club ou lors des activités.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

Fournir obligatoirement un certificat médical de "Non contre indication à la pratique d'arts martiaux, sports de combat, self-défense et cardio-training en cours dirigés" - (Loi Buffet du 23 Mars 1999). Ce certificat doit avoir moins de 2 mois.

Le dossier doit être rendu complet : Fiche d'Inscription remplie et signée, certificat médical, deux photos d'identité et le règlement de la cotisation dans sa totalité.

1 mois après la date d'inscription, aucun remboursement ne sera effectué.

Si dans ce délai de 1 mois, vous annulez votre inscription, 70 euros de frais de dossier seront déduits de votre remboursement. (Le matériel fourni (Kimono, Ceinture, Memento) sera lui aussi déduit du remboursement).

Toute demande d'annulation ou de remboursement doit être obligatoirement formulée par écrit.

INFORMATIONS

- Je reconnais avoir été informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance "Individuelle Accident".
- Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (Art. 32.6°, loi n°78-17 du 06/01/1978).

TRANSPORT

- L'adhérent ou son représentant légal accepte d'être transporté dans un véhicule de location, véhicule personnel d'un dirigeant, d'un représentant du club, d'un adhérent, d'un parent ou représentant légal d'un adhérent.

COURS ET STAGES

- Les adhérents ne sont pris en charge par le Bujinkan Ninjutsu Kanji que sur les lieux définis par la section.
- Avant de laisser leur enfant sur le lieu de pratique des activités, les parents doivent obligatoirement s'assurer :
 - ◇ de la présence de l'entraîneur ou de son assistant
 - ◇ que l'entraînement est bien assuré
 - ◇ que le stage ou la sortie n'a pas été annulé
- La responsabilité du Bujinkan Ninjutsu Kanji n'est engagée que dans les créneaux horaires définis par la section et sous condition du respect des règles énumérées ci-dessus.

UTILISATION DE L'IMAGE

- L'adhérent ou son représentant légal autorise le Bujinkan Ninjutsu Kanji à utiliser son image ou celle de son enfant (éventuellement les membres de ma famille) lors des entraînements, stages, déplacements ou toutes autres occasions liés à l'activité, et à les publier sur les sites internet et/ou bulletins, documentations, édités par le Bujinkan Ninjutsu Kanji ou les autres écoles Bujinkan, la presse locale ou nationale.

HOSPITALISATION

- En tant qu'adhérent ou représentant légal, j'autorise les responsables du Bujinkan Ninjutsu Kanji à faire donner tous soins urgents ou faire pratiquer toute intervention chirurgicale urgente, en cas de nécessité constatée par un médecin.

A SAVOIR

Ne seront considérés comme assurés, que les adhérents à jour de leur cotisation, ayant fourni un certificat médical valide et en possession de la licence de la F.F.S.T

Le Bujinkan Ninjutsu Kanji possède une assurance responsabilité civile n° **174098096W** auprès de "**MAAF ASSURANCE S.A**"
133 Avenue de Genève - 74000 ANNECY - Tél. : 04 50 88 29 11 - Email : agence.annecy@maaf.fr

Pour tout renseignements :

www.bujinkan-kanji.fr

Bujinkan Ninjutsu Kanji - Annecy-Aix les Bains

Marion Rudelle (Présidente) - marion@bujinkan-kanji.fr

Laid Bouadjadja (Vice-Président/Instructeur) - laid@bujinkan-kanji.fr

Rémi BOURGINE (Secrétaire) - remi@bujinkan-kanji.fr